Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'EXERCICE 2025-2026

Bujumbura, Septembre 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADB : Agence de Développement du Burundi
ASYCUDA : Automated System for Customs Data
BIF : Burundi International Franc
CCF : Compte Courant Fiscal
CDA : Commissariat des Douanes & Accises
CER&GR : Commissariat des Enquêtes, Renseignement et Gestion du Risque
CSP : Contrôle sur Pièce
CTI&RNF : Commissariat des Taxes Internes et Recettes Non Fiscales
DAA : Direction des Approvisionnement et de l'Administration
DAO : Dossier d'Appel d'Offre
DGC : Direction des Grands Contribuables
DMC : Direction des Moyens Contribuables
DOD : Direction des Opérations Douanières
DPMC : Direction des Petits et Micro-Contribuables
DPS : Direction des Programmes et Suivi
DTI : Direction des Technologies de l'Information
EBMS : Electronic Billing Management System
ERP : Enterprise Resource Planning
EX : Exportations
IM : Importations
IR : Impôt sur les Revenus
IRE : Impôt sur les Revenus d'Emploi
IRS : Impôt sur les Revenus des Sociétés
LTA : Licensed Travel Agent
MBIF : Millions de Franc Burundais
MFE : Machine à Facturation Electronique
NP : Nombre Prévu
NR : Nombre Réalisé
OBR : Office Burundais des Recettes
OBUHA : Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PF : Prélèvement Forfaitaire
RNF : Recettes Non Fiscales
T1 : Le Premier Trimestre
TAF : Taxe sur les Activités Financières
TC : Taxe de Consommation
TCAETH : Taxe sur le Chiffre d'Affaires des Entreprises Touristiques et Hôtelières
TDU : Territoire Douanier Unique
TEC : Tarif Extérieur Commun
TTNA : Taxe sur les Tarifs Appliqués sur les Notaires et Avocats
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée
VG : Vérification général
VP : Vérification/Contrôle ponctuel

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: MOUVEMENT DU PERSONNEL DE L'OBR 6
TABLEAU 2: PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'OBR 7
TABLEAU 3: CHARROI DE L'OBR 9
TABLEAU 4: PERFORMANCE DES RECETTES COLLECTEES (MRDS BIF) 10
TABLEAU 5: PERFORMANCE DES RECETTES INTERIEURES ET DOUANIERES 13
TABLEAU 6: EXONERATIONS ACCORDEES PAR BENEFICIAIRE (MILLIARDS DE BIF) 14
TABLEAU 7: PERFORMANCE DES RECETTES SANS EXONERATIONS 2025/26(MRDS BIF) 15
TABLEAU 9: ENGAGEMENT BUDGETAIRE 15
TABLEAU 10: QUANTITE DE CARBURANT EN LITRES PAR REGIME DOUANIER 17
TABLEAU 11: NOMBRE DE DECLARATIONS DES DOUANES PAR TYPE 17
TABLEAU 12: CONTRIBUABLES IMMATRICULES 18
TABLEAU 13: LES RECETTES D'IMMATRICULATION DES VEHICULES ET MOTOS 18
TABLEAU 14: LES OPERATIONS D'IMMATRICULATION DES VEHICULES ET MOTOS 18
TABLEAU 15: ETAT ACTUEL DE L'UTILISATION DE L'EBMS PAR LES CONTRIBUABLES 19
TABLEAU 16: CONTROLE SUR PIECE 20
TABLEAU 17: NOMBRE DE DOSSIERS EN VERIFICATION PONCTUELLE 20
TABLEAU 18: NOMBRE DE DOSSIERS CLOTURES EN VERIFICATION GENERALE 20
TABLEAU 19: ETAT DE LA TELEDECLARATION 21
TABLEAU 20: ETAT DES TELEPAIEMENTS 22
TABLEAU 21: LES CONTENTIEUX FISCAUX 23
TABLEAU 22: SITUATION SYNTHESE DES MARCHES 2024/25 23
TABLEAU 23: NOMBRE DE DOSSIERS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE 24
TABLEAU 24: REALISATIONS EN CONTROLE POST-DEDOUANEMENT ET QUALITE 25

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS i
LISTE DES TABLEAUX i
TABLE DES MATIERES ii
MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL 3
1. INTRODUCTION 4
2. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES 6
3. ETAT GENERAL DES IMMOBILISATIONS ET DU CHARROI 7
3.1 Immobilisations 7
3.2 Situation du Charroi 8
4. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES 9
4.1 Les recettes collectées 10
4.2 Performance des recettes intérieures et douanières 13
4.3 Exonérations concédées 13
5. ENGAGEMENTS BUDGETAIRES 15
6. AUTRES INDICATEURS 16
6.1 Suivi des importations des produits pétroliers 16
6.2 Déclaration des douanes 17
6.3 Gestion des contribuables 17
6.4 Immatriculation des véhicules 18
6.5 Suivi de l'utilisation de la facturation électronique 18
6.6 Résultats des contrôles sur pièces 20
6.7 Dossiers clôturés en vérification ponctuelle 20
6.8 Situation de la télédéclaration et le télépaiement 21
6.9 Gestion du contentieux fiscal et affaires juridiques 23
7. GESTION DES MARCHES PUBLICS 23
8. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE 24
9. AUDIT INTERNE ET ASSURANCE QUALITE 24
10. ANALYSE DU RISQUE, CONTROLE POST-DEDOUANEMENT ET QUALITE 25
11. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES 25
12. REFORMES INFORMATIQUES ENTREPRISES 26
13. LES DEFIS RENCONTRES 27
14. ENGAGEMENT 28
15. CONCLUSION 29
16. PERSPECTIVES D'AVENIR 29
REFERENCES 31

MESSAGE DU COMMISSAIRE GENERAL



Chaque exercice constitue pour l'Office Burundais des Recettes (OBR) une occasion de faire le bilan des actions entreprises, d'apprécier les résultats obtenus, d'identifier les défis rencontrés et de définir les priorités pour l'avenir. Le présent rapport annuel rend compte des principales réalisations de l'OBR au cours de l'exercice 2025/2026, couvrant la période de juillet 2025 à juin 2026.

Au cours de cet exercice, l'OBR a mobilisé 3 286,3 milliards de BIF, pour un objectif de 3 344,2 milliards de BIF, soit un taux de réalisation de 98,27 %. Comparativement à l'exercice 2024/2025, les recettes mobilisées ont progressé de 35,66 %. Cette évolution traduit les efforts continus engagés par l'Institution pour renforcer la mobilisation des recettes publiques et contribuer au financement des priorités nationales.

Ces résultats ont été enregistrés dans un contexte marqué par plusieurs contraintes qui ont affecté le niveau des recettes mobilisées. Il s'agit notamment des perturbations dans l'approvisionnement et la disponibilité des produits pétroliers, des difficultés de recouvrement des recettes provenant du secteur minier ainsi que des difficultés liées au recouvrement des recettes issues de la commercialisation du maïs par l'ANAGESSA et des arriérés fiscaux. La pénurie de certains produits de la BRARUDI a également eu une incidence sur les recettes issues de la taxe de consommation appliquée aux produits fabriqués localement, notamment la bière et les limonades.

Face à ces défis, l'OBR a poursuivi ses efforts de modernisation, de renforcement du contrôle et d'amélioration du civisme fiscal. Une attention particulière a été accordée au développement de la télédéclaration et du télépaiement, au contrôle et à la sensibilisation en matière de facturation électronique, au renforcement du contrôle fiscal et au recouvrement des arriérés. Ces actions ont été accompagnées par des activités de sensibilisation et d'éducation des contribuables, ainsi que par le renforcement des mesures de lutte contre la corruption et la contrebande et de la supervision des services opérationnels.

Les résultats obtenus au cours de cet exercice constituent ainsi à la fois un acquis et un point d'appui pour la poursuite des réformes engagées. L'OBR entend consolider les progrès réalisés, renforcer l'efficacité de ses interventions et poursuivre la modernisation de ses services, avec pour ambition d'améliorer continuellement la qualité du service rendu aux contribuables et de contribuer davantage à la mobilisation des ressources nécessaires au développement du Burundi.

La réalisation de ces objectifs repose sur l'engagement de l'ensemble des parties prenantes. Je tiens, à cet effet, à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel de l'OBR pour son dévouement et les efforts consentis au quotidien. Mes remerciements vont également au Conseil d'Administration de l'OBR, au Gouvernement du Burundi, aux contribuables ainsi qu'à nos partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement, leur collaboration et leur contribution aux résultats enregistrés.

Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour faire de la mobilisation des recettes publiques un levier toujours plus efficace au service du développement économique et social du Burundi.

1. INTRODUCTION

La production et la transmission du rapport annuel d'activités aux autorités habilitées figurent parmi les missions assignées à l'Office Burundais des Recettes (OBR), conformément aux dispositions du chapitre IV de la Loi n°1/22 du 5 novembre 2021 portant révision de la Loi n°1/11 du 14 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'OBR.

Au 30 juin 2026, l'OBR comptait un effectif total de 1 226 employés, dont 814 hommes et 412 femmes. Afin de renforcer les compétences du personnel et d'améliorer sa productivité, plusieurs actions de renforcement des capacités ont été mises en œuvre. À ce titre, quinze sessions de formation en présentiel ont été organisées au profit de 258 agents.

Sur le plan des infrastructures, le patrimoine immobilier de l'OBR comprenait 25 bâtiments occupés, dont 14 disposaient de titres de propriété, tandis que 11 n'en étaient pas encore pourvus. Parmi ces bâtiments, 10 nécessitaient des travaux de réhabilitation et les travaux de construction de 5 autres bâtiments occupés n'étaient pas encore achevés. Par ailleurs, les travaux de construction du nouveau siège de l'OBR avaient atteint un taux d'exécution de 46 % au 30 juin 2026. L'Office disposait également de 15 terrains non bâtis.

S'agissant du parc automobile, l'OBR disposait de 119 véhicules et de 26 motos. Parmi ces moyens de transport, 81 véhicules et 24 motos étaient en bon état, contre 38 véhicules et 2 motos en mauvais état, nécessitant leur remplacement. Ces contraintes matérielles sont susceptibles de limiter les capacités opérationnelles de l'Office, notamment en ce qui concerne les missions de contrôle, de recouvrement et de supervision sur le terrain.

Au cours de l'exercice budgétaire 2025/2026, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a mobilisé 3 286,3 milliards de BIF, contre des prévisions de 3 344,2 milliards de BIF, soit un déficit de mobilisation de 57,9 milliards de BIF par rapport aux objectifs fixés. Malgré cet écart, les recettes collectées ont enregistré une progression de 35,66 % par rapport à l'exercice précédent, traduisant une amélioration notable de la mobilisation des recettes. Cette évolution a notamment été soutenue par le suivi des systèmes de facturation électronique (EBMS), de télédéclaration et de télépaiement, dont l'utilisation contribue au renforcement de la transparence des opérations fiscales et à la lutte contre la fraude.

Dans le cadre de la lutte contre les pratiques frauduleuses, les opérations de contrôle et de répression ont permis de recouvrer plus de 7,5 milliards de BIF, à la suite de plus de 5 000 cas de saisies. Par ailleurs, les opérations de vérification ponctuelle et générale ont généré des recettes supplémentaires estimées à plus de 204,2 milliards de BIF, mettant en évidence l'importance des activités de contrôle fiscal dans la mobilisation des ressources publiques.

En matière de contentieux fiscal, 443 dossiers de recours contre des notes d'imposition ont été instruits au cours de l'exercice. Le traitement de ces recours contribue à l'amélioration de la gestion des litiges fiscaux ainsi qu'au respect des procédures fiscales.

Au cours de l'exercice 2025/2026, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a exercé ses missions dans un contexte macroéconomique marqué par plusieurs contraintes susceptibles d'affecter la mobilisation des recettes fiscales et douanières.

En effet, la pression fiscale s'est établie à 13,7 % du PIB au cours de 2025/2026 contre 15,1 % au cours de l'exercice 2024/2025, traduisant une baisse de la capacité de mobilisation des recettes fiscales au regard de la richesse créée dans l'économie. Ce niveau demeure, par ailleurs, largement inférieur au critère de convergence de 25 % fixé au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), ce qui met en évidence les marges de progression encore importantes en matière de mobilisation des ressources fiscales.

Parallèlement, le déficit de la balance commerciale s'est accentué, passant de 2 993,5 milliards de BIF en 2024/2025 à 3 380,8 milliards de BIF en 2025/2026. Cette évolution s'est accompagnée d'une légère détérioration du taux de couverture des importations par les exportations, qui est passé de 21,8 % à 21,3 %. Cette situation traduit la persistance d'un déséquilibre structurel des échanges extérieurs, caractérisé par une forte dépendance aux importations et une capacité limitée des exportations à générer les devises nécessaires au financement de celles-ci.

Sur le marché des changes, le franc burundais a également continué à subir des pressions. Le taux de change s'est établi à 2914,99 BIF pour un dollar américain à fin juin 2025, contre 2 970,29 BIF à fin juin 2026. Cette évolution correspond à une dépréciation du franc burundais d'environ 1,90 % par rapport au dollar américain. Par ailleurs, l'inflation moyenne annuelle a enregistré un ralentissement, passant de 31,6 % en mai 2025 à 18,4 % à fin juin 2026.

À ces contraintes macroéconomiques s'est ajoutée la persistance des pénuries de produits pétroliers, qui a perturbé le fonctionnement de plusieurs secteurs de l'économie nationale. Les difficultés d'approvisionnement en carburant ont notamment affecté les activités de transport, de production, de commerce et de prestation de services. Ces perturbations ont été susceptibles de ralentir les transactions économiques, de réduire le volume des activités imposables et, par conséquent, de limiter le potentiel de mobilisation des recettes fiscales et douanières.

Au-delà de ces facteurs conjoncturels, l'OBR demeure confronté, au cours de l'exercice 2025/2026, à plusieurs défis structurels et opérationnels susceptibles de limiter l'efficacité de ses interventions. Il s'agit notamment de la digitalisation encore incomplète des services liés à la gestion des taxes internes, de la persistance de la fraude fiscale et douanière, de la corruption et de l'évasion fiscales, ainsi que des difficultés liées à l'identification, à la maîtrise et à l'intégration progressive des opérateurs du secteur informel dans le système fiscal. À cela s'ajoutent les difficultés d'approvisionnement en produits de la BRARUDI, susceptibles d'affecter les activités de production et de commercialisation de cette entreprise et, par conséquent, le rendement des recettes fiscales qui y sont associées.

Ainsi, la conjugaison des contraintes macroéconomiques, des perturbations de l'activité économique et des défis structurels et opérationnels constitue un ensemble de facteurs susceptibles d'influencer négativement les performances de mobilisation des recettes de l'OBR au cours de l'exercice 2025/2026.

Dans son ensemble, le rapport annuel présente la situation et l'évolution des principaux domaines de fonctionnement de l'OBR. Il couvre notamment la gestion des ressources humaines et le renforcement des capacités du personnel, la gestion des immobilisations et du parc automobile, la performance en matière de mobilisation des recettes et l'exécution budgétaire, ainsi que les principaux défis rencontrés et les perspectives d'action pour les exercices à venir.

2. GESTION DU PERSONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au 30 juin 2025, l'effectif total des employés de l'OBR était de 1 226 dont 814 hommes et 412 femmes, soit 67% masculins et 33% féminins. Le détail se trouve dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1: Mouvement du Personnel de l'OBR

Libellé	Hommes	Femmes	Total
Effectif à fin 20242025	814	412	1226
Nomination	0	0	0
Recrutement	252	100	352
Réintégration	3	3	6
Décès	-4	0	-4
Licenciement	-10	-2	-12
Démission	-19	-3	-22
Mise en disponibilité	-17	-5	-22
Fin de Mandat	0	0	0
Rupture de contrat	-1	0	-1
Mandat écourté	0	0	0
Détachement par décret	3	0	3
Départ à la retraite	5	2	7
Effectif au 30 Juin 2026	1010	503	1513
Pourcentage	67%	33%	100%

Source : Elaborées à partir des Données de la DRH

Au cours de l'exercice 2025/2026, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a enregistré plusieurs mouvements au sein de ses effectifs, caractérisés aussi bien par des entrées que par des sorties de personnel. L'Office a notamment accueilli de nouveaux agents à la suite de recrutements et de réintégrations. Ces entrées ont toutefois été partiellement compensées par différents départs, dont le nombre s'est élevé à 68 employés. Après prise en compte de l'ensemble de ces mouvements, l'effectif de l'OBR a enregistré une augmentation nette de 293 employés au cours de la période considérée.

En dehors des départs consécutifs aux licenciements et aux décès, les autres sorties de personnel seraient principalement liées à l'attractivité des conditions salariales offertes par d'autres entreprises. Cette situation constitue un défi majeur pour l'OBR, particulièrement en matière de fidélisation du personnel, de préservation des compétences acquises et de continuité des activités. En effet, le départ des agents expérimentés entraîne non seulement une perte de ressources humaines qualifiées, mais peut également occasionner une diminution temporaire de la capacité opérationnelle de l'Office, notamment lorsque les postes laissés vacants ne sont pas rapidement pourvus.

Au cours du même exercice, 44 employés ont quitté l'Office à la suite de démissions ou de demandes de mise en disponibilité. Ces départs méritent une attention particulière au regard de leurs incidences potentielles sur la capacité de mobilisation des recettes.

En effet, sur la base des recettes effectivement mobilisées au cours de l'exercice 2025/2026 et de l'effectif total du personnel, le rendement annuel moyen par agent est estimé à 2,27 milliards de BIF. Parallèlement, le coût annuel moyen supporté par l'OBR pour chaque agent s'élève à 0,03 milliard de BIF. Il en résulte une contribution

nette moyenne estimative de 2,24 milliards de BIF par agent, après déduction du coût moyen du personnel.

Sur cette base, dans l'hypothèse où les 44 agents concernés ne seraient pas remplacés pendant une période de six mois et où leur productivité serait comparable à celle de l'ensemble du personnel, le manque à gagner potentiel pour l'OBR pourrait être estimé à 49,94 Mrds de BIF.

Ainsi, les départs de ces 44 employés pourraient occasionner un manque à gagner potentiel de 49,94 milliards de BIF sur une période de six mois, en cas de non-remplacement durant cette période. Cette estimation illustre l'enjeu financier que représente la fidélisation du personnel pour la performance de mobilisation des recettes de l'Office.

Il apparaît dès lors nécessaire pour l'OBR de renforcer sa politique de gestion et de fidélisation des ressources humaines, notamment à travers l'amélioration de l'attractivité des conditions de travail et de rémunération, la valorisation des compétences, les perspectives d'évolution professionnelle et la mise en place de mécanismes appropriés de rétention du personnel qualifié. De telles mesures contribueraient à préserver le capital humain de l'Office, à assurer la continuité de ses opérations et à consolider durablement sa capacité de mobilisation des recettes.

Dans le cadre du renforcement des capacités de ses ressources humaines, l'OBR a organisé quinze (15) sessions de formation en présentiel au cours de la période considérée. Ces formations ont bénéficié à 258 agents et avaient pour objectif de renforcer leurs compétences et de contribuer à l'amélioration de leur performance professionnelle.

3. ETAT GENERAL DES IMMOBILISATIONS ET DU CHARROI

3.1 Immobilisations

Le patrimoine immobilier de l'OBR est constitué de bâtiments servant de bureaux, d'habitations des employés et de hangars de stockage mais certains sont encore en cours de construction et ne sont pas encore fonctionnels.

Tableau 2: Patrimoine Immobilier de l'OBR

Type d'immobilisation	Avec titres	Sans titres	Total
Bâtiments Occupés dont :	15	10	25
• Bâtiments nécessitant une réhabilitation	7	1	8
• Bâtiments encours de construction	1	2	3
Terrains vides	8	7	15

***Source :* DAA, OBR**

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Office Burundais des Recettes (OBR) occupe 59 bâtiments, dont 25 lui sont propres. Parmi ces bâtiments, 8 nécessitent des travaux de réhabilitation. Par ailleurs, 10 bâtiments appartenant à l'OBR ne disposent pas encore de titres de propriété. Ces bâtiments sont notamment situés à Gasenyi-Nemba, Kanyaru-Haut, Rumonge, Kobero, Makamba, Ngozi, Cibitoke, Karusi, Muyinga et Ngagara, quartier 6.

Sur le plan foncier, l'OBR dispose de 15 terrains, dont 8 sont couverts par des titres de propriété, tandis que 7 n'en disposent pas encore. Ces terrains non titrés sont notamment situés à Kirundo Centre (9 ares 12 ca), Cankuzo Centre (18 ares), Kibago-Bukeye (71 ares 14 ca), Bukemba-Bugiga (1 ha), Mwaro Centre (20 ares), Kayanza Centre et Ruveri (74 ares). Afin de sécuriser et de mieux valoriser son patrimoine foncier et immobilier, l'OBR a engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention des titres de propriété pour les terrains et bâtiments qui en sont dépourvus.

Dans le cadre de la décentralisation de ses services et du renforcement de ses capacités opérationnelles, l'OBR poursuit également ses démarches en vue de l'acquisition de nouveaux terrains et du développement de ses infrastructures. À cet effet, plusieurs projets de construction sont en cours. Il s'agit notamment du nouveau siège de l'OBR, dont le taux d'avancement est estimé à 46 %, du bâtiment de Gisuru, dont le taux d'exécution atteint 96,5 %, ainsi que des hangars de Ngagara, quartier 6, dont le taux de réalisation s'élève à 92 % et qui sont déjà opérationnels.

Dans le cadre du suivi des activités des institutions placées sous sa tutelle, le Ministre en charge des Finances a effectué, le 19 août 2026, une visite du chantier des futurs bureaux de l'Office Burundais des Recettes (OBR) à Kigobe. A cette occasion, il a constaté un taux d'exécution physique de 40 %, pour un taux d'exécution budgétaire de 36 %, indiquant un niveau d'avancement des travaux qui nécessitait un suivi rapproché.



Le Ministre entrain de saluer les autorités de l'OBR à son arrivée sur les lieux du chantier

A l'issue de cette visite, le Ministre a demandé l'élaboration d'une feuille de route précisant les actions prioritaires à entreprendre en vue de l'achèvement des travaux dans les meilleurs délais.

3.2 Situation du Charroi

A la fin du mois de juin 2026, l'OBR comptait 119 véhicules et 26 motos répartis comme suit :

Tableau 3: Charroi de l'OBR

Type de véhicule	Effectif	Usage	Observations
Automobiles	**119**		
	30	*Fonction*	*Bon état*
	51	*Service*	*Bon état*
	38	*Service*	*Mauvais état (à remplacer)*
Motocyclettes	**26**		
	24		*Bon état*
	2		*A remplacer*
Total	**145**		

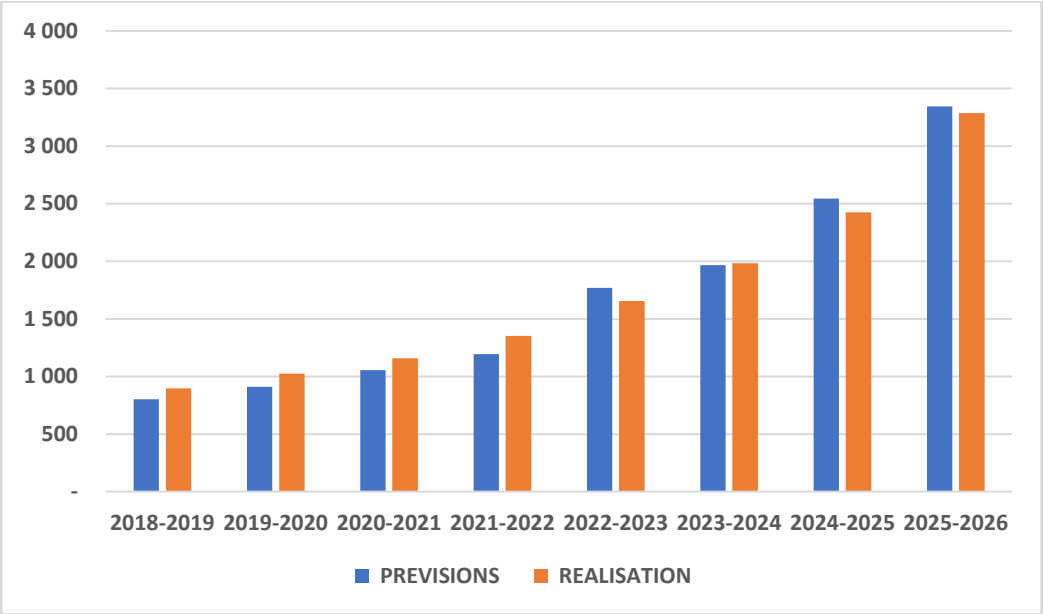
Source : ***Données fournies par la DAA***

Malgré la récente acquisition de 19 véhicules, le tableau ci-dessus montre que l'OBR a un problème de moyens de déplacement pour ses activités de terrains notamment les contrôles fiscaux et recouvrement des recettes. Ainsi, sur 89 véhicules de services, 51 véhicules sont en bon état, 38 véhicules sont en mauvais état (soit 41,38% des véhicules de service). Et sur 26 motos, 24 sont en bon état, 1 en mauvais état, et 1 déclassé. Ce problème évoqué ci-haut constitue un obstacle à l'OBR pour atteindre sa mission de collecte des recettes. A cet effet, l'OBR a besoin d'un budget pour le remplacement de ces véhicules de service.

4. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DES RECETTES

Ce paragraphe présente l'évolution des recettes collectées au cours de l'exercice fiscal 2025/2026, en mettant en évidence leur niveau de réalisation par rapport aux prévisions ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent. Au cours des huit derniers exercices fiscaux, les recettes ont connu une évolution globalement positive, avec une croissance annuelle moyenne de 23,24 %. Toutefois, l'analyse des performances par rapport aux prévisions fait ressortir des évolutions contrastées selon les périodes considérées. Ainsi, au cours des exercices fiscaux 2018/2019 à 2020/2021, les réalisations ont systématiquement dépassé les prévisions, avec un taux de performance moyen de 111,85 %. En revanche, sur la période allant de 2021/2022 à 2025/2026, les réalisations se sont globalement situées en dessous des prévisions, avec un taux de performance moyen de 97 %. Cette tendance a néanmoins connu une exception au cours de l'exercice 2023/2024, durant lequel le taux de réalisation s'est établi à 101 %, traduisant ainsi un dépassement des prévisions. L'évolution de ces performances est illustrée par le graphique n° 1.

Graphique n°1 : Evolution des prévisions et des recettes 2018/19-2025/26



Source : Construit sur base des rapports consolidés des recettes. DFI

4.1 Les recettes collectées

Tableau 4: Performance des recettes collectées (Mrds BIF)

Trimestre	Réalisations 2024/25	Prévisions 2025/26	Réalisations 2025/26	Performance en %	Croissance en %
T1	499,06	717,9	717,9	100,00%	43,85
T2	540,5	767,6	770,0	100,32%	42,46
T3	697,7	950,4	894,7	94,14%	28,25
T4	685,1	908,2	903,7	99,5%	31,91
Total	**2 422,4**	**3 344,2**	**3 286,3**	**98,27%**	**35,66**

Source : Rapport des recettes consolidées de l'OBR (Service Statistique)

Le tableau ci-dessus montre que les recettes collectées au cours de l'exercice budgétaire 2025/2026 ont enregistré un taux de réalisation global de 98,27 % par rapport aux prévisions, soit une sous-performance de 1,73 point de pourcentage. Elles ont, par ailleurs, enregistré une croissance de 35,66 % par rapport à l'exercice précédent (2024/2025).

Le niveau de réalisation aurait pu être supérieur sans l'incidence des facteurs suivants, entre autres, tels que présentés dans le tableau ci-après :

Libellé de la recette	Previsions 2025-2026	Réalisations 2025-2026	Taux perf.	Commentaires
Valorisation des vieux boisements	150 000 000 000	367 550 100	***0,2%***	La tâche de la valorisation des vieux boisements de l'Eta a été confiée à l'administration territoriale et l'activité a connu un grand retard, ce qui justifie cette situation. Par orientation des hautes

Libellé de la recette	Previsions 2025-2026	Réalisations 2025-2026	Taux perf.	Commentaires
				autorités, une partie de ces vieux boisements a été utilisée pour la fabrication des bancs pupitres destinés aux écoles publiques. Les recettes n'ont donc pas été dirigées au compte du Trésor.
Vente du maïs ANAGESSA	133 926 805 000	50 302 680 791	***37,6%***	Le montant collecté est fonction de la quantité et de la qualité du maïs qui a été vendu. Le contrat entre ANAGESSA et BRARUDI, qui n'a pas été porté à la Connaissance de l'Administration Fiscale, n'a pas été intégralement honoré. C'est une situation à améliorer une bonne coordination institutionnelle en faveur de la mobilisation des Recettes.
Frais d'obtention du titre foncier sécurisé	30 000 000 000	16 383 735 015	***54,6%***	Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de pénalités de retard sur l'acquisition du titre foncier sécurisé après le délai limite qui était fixé au 31 mai 2026, les contribuables concernés ont ralenti le mouvement de paiement.
Remboursement du prix de la Machine de Facturation Electronique (MFE)	19 500 000 000	11 676 436 565	***59,9%***	La performance est fonction du nombre de machine distribuées et remboursés. Les 13000 machines prévues pour l'année budgétaire écoulée n'ont pas été toutes distribuées et remboursées.
Or	14 400 000 000	4 915 938 672	***34,1%***	La production de l'Or escomptée par les différentes coopératives n'a pas été réalisée, ce qui justifie cette contre-performance.

Libellé de la recette	Previsions 2025-2026	Réalisations 2025-2026	Taux perf.	Commentaires
Contribution spécial Bancs pupitres, Manuels scolaires et appui CAM	6 000 000 000	3 142 191 323	***52,4%***	Un retard s'est observé dans l'exécution des marchés publics d'une part, et certaines institutions qui n'ont pas appliqué la mesure immédiatement.
Valorisation des champs de palmier à l'huile de l'Etat	5 000 000 000	875 000	***0,0%***	Cette contre-performance serait liée à la résistance des locataires des palmiers à l'huile contre le changement des tarifs introduits avec la Loi des finances 2025-2026 révisée
Cartes sécurisées des résidents étrangers	4 500 000 000	0	***0,0%***	Les cartes n'ont pas pu être octroyées au cours de l'exercice 2025-2026. La mesure a pris du retard à être mise en application.
Revenu CAM	3 000 000 000	1 727 138 309	***57,6%***	La collecte de ce type de recettes non fiscales est fonction des demandes des CAM qui n'ont pas été importantes durant cet exercice. Un besoin de sensibilisation s'impose pour inciter la population adhérer à ce régime.
Taxe de bâtisse	2 904 936 369	980 008 418	***33,7%***	Le recouvrement de cette recette demande une forte collaboration de l'OBR avec, la Direction de l'OBUHA et l'administration locale. Cette collaboration n'est pas encore effective. Des contacts et une réunion entre les équipes de l'OBR et de l'OBUHA visant à étudier les voies et moyen pour améliorer la collecte de cette taxe ont eu lieu et se poursuivent.
Totaux	**369 231 741 369**	**89 496 554 193**	***24,2%***	**Ce montant prévisionnel de ces 10 impôts représente 39,2% des prévisions totales des Recettes**

Libellé de la recette	Previsions 2025-2026	Réalisations 2025-2026	Taux perf.	Commentaires
				Non Fiscales et une part importante de 11,0% des prévisions totales de l'exercice 2025-2026

4.2 Performance des recettes intérieures et douanières

Pendant l'exercice budgétaire 2025/26, les recettes intérieures ont eu une performance de 94,1% tandis que celles douanières ont eu une performance de 108,3%. Le tableau suivant donne les détails.

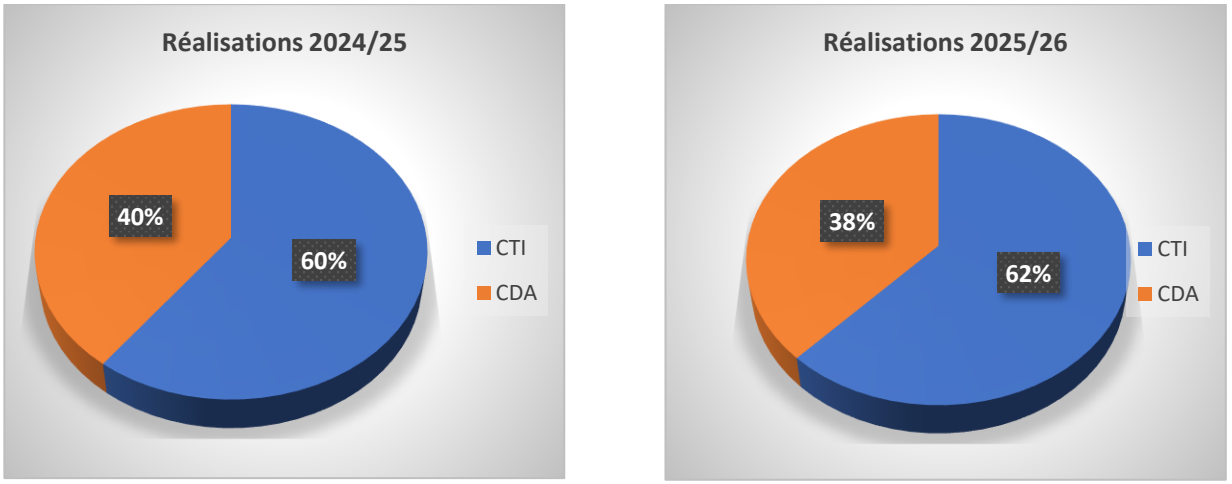
Tableau 5: Performance des recettes intérieures et douanières

Période en Trimestre	Réalisations en Mrds BIF		Prévisions en Mrds BIF		Performance en %	
	CTI	CDA	CTI	CDA	CTI	CDA
T1	413,1	298,5	445,85	273,45	92,65	109,16
T2	459,86	307,69	451,46	273,09	101,9	**112,7**
T3	582,39	310,15	664,58	290,45	87,67	**106,78**
T4	579,5	326,4	600,7	310,8	96,4	**105**
Total	**2034,85**	**1242,74**	**2162,59**	**1147,79**	**94,1**	**108,3**

***Source :* Recettes consolidées de l'OBR**

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la part des recettes intérieures et douanières dans le total des recettes au cours des deux derniers exercices successifs 2024/25 et 2025/26. En effet, les recettes internes ont passé de 60% à 62% tandis que les recettes douanières ont passé de 40% à 38%.

Graphique n°2 : Part des recettes intérieures et douanières dans le total



***Source* : Construits à partir du rapport des recettes consolidées de l'OBR**

4.3 Exonérations concédées

Malgré l'octroi des exonérations sur base légale, elles constituent un manque à gagner pour le trésor public. Les exonérations octroyées au cours de l'année budgétaire

2025/26 ont été de 263,84 Mrds BIF, avec une augmentation de 38,66 Mrds par rapport à l'année budgétaire précédente 2024/25 (225,18 Mrds BIF).

Tableau 6: Exonérations accordées par bénéficiaire (Milliards de BIF)

Catégorie de bénéficiaire d'exonérations	2024/2025 (Mrds BIF)	2025/2026 (Mrds BIF)
Financement extérieur	72,02	104, 70
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	14, 07	19, 86
Investisseurs	52, 22	66,18
Intrants agricoles	53, 15	43,72
Organisation Non Gouvernementales	8,14	10,30
Etats et ses Entités	12,45	7,06
ASBL et établissements privés	6,24	5,20
Hauts cadres de l'Etat	4,38	2,31
Produits vétérinaires	0,93	2,14
Autres exonérations	0,97	1,57
Effets personnels	0,56	0,87
Total	**225, 18**	**263,84**

***Source** : Rapports trimestriels sur les exonérations. Service statistique. DEPS*

Les exonérations sont réparties entre onze catégories de bénéficiaires, dont six représentent la part la plus importante. En effet, les exonérations accordées aux projets de l'État financés sur ressources extérieures occupent la première position, avec un montant de 104,7 milliards de BIF, suivies de celles accordées aux investisseurs, à hauteur de 66,18 milliards de BIF, puis des exonérations destinées aux intrants agricoles, qui s'élèvent à 43,72 milliards de BIF. Ces catégories sont suivies par les exonérations accordées au secteur des médicaments et produits pharmaceutiques, pour un montant de 19,86 milliards de BIF, aux organisations non gouvernementales (ONG), pour 10,3 milliards de BIF, et enfin à l'État et ses entités, pour 7,06 milliards de BIF.

S'agissant des exonérations accordées au titre des projets financés sur ressources extérieures, leur montant s'élève à 104,7 milliards de BIF. Elles concernent essentiellement les importations destinées à la réalisation de différents projets financés par les partenaires au développement, notamment la Banque mondiale. Parmi les principaux projets concernés figurent notamment :

- le projet Soleil-NYAKIRIZA, relatif à l'électrification des infrastructures publiques, notamment les écoles, les centres de santé, les hôpitaux, ainsi que des ménages ruraux ;
- le projet de réhabilitation, d'extension et de Modernisation de l'Aéroport International Melchior Ndandaye de Bujumbura, actuellement en cours d'exécution ;
- le projet CHICO, Groupement de coopération internationale HENAN-Chine ;
- le projet Songa Energy Burundi, ainsi que d'autres projets similaires.

En ce qui concerne les exonérations accordées aux investisseurs, elles s'élèvent à 66,18 milliards de BIF. Elles sont principalement liées à l'importation de matières premières et d'équipements destinés aux activités de production, notamment dans le secteur de la construction. Parmi les entreprises ayant bénéficié de ces exonérations figurent notamment MUSUMBA STEEL, MOSO CEMENT, MIRA STEEL AND ROOFINGS, GREEN PROCESSING COMPANY, B.R.A MANUFACTURING et BURUNDI BUMET.

Enfin, les exonérations accordées au titre des intrants agricoles représentent 43,72 milliards de BIF. Elles concernent principalement les matières premières destinées à la fabrication d'engrais organo-minéraux, notamment celles importées par la société ITRACOM/FOMI.

Tableau 7: Performance des recettes sans exonérations 2025/2026 (Mrds BIF)

Période	Réalisation 2024/2025	Prévision 2025/2026	Réalisation 2025/2026	Perform.	Récettes hors exonérations	Perform.
Recettes	2 422,4	3 344,2	3 286,3	98,27%	3 550,14	106,16%

***Source :** Recettes consolidées de l'OBR*

Le tableau ci-dessus met en évidence l'incidence des exonérations sur le niveau des recettes mobilisées au cours de l'exercice 2025/26. En l'absence des exonérations accordées, les recettes auraient atteint 3 550,14 milliards de BIF, contre 3 286,3 milliards de BIF effectivement réalisées, soit une performance de 106,16 % par rapport à la prévision de 3 344,2 milliards de BIF. Ainsi, les exonérations accordées au cours de l'exercice 2025/26 représentent un manque à gagner estimé à environ 263,84 milliards de BIF, correspondant à 7,86 % des recettes qui auraient pu être mobilisées en l'absence de ces exonérations.

Ces résultats mettent en évidence l'importance des exonérations dans la mobilisation des recettes publiques. Ils suggèrent la nécessité de renforcer le ciblage, le suivi et l'évaluation des exonérations, afin de privilégier celles présentant les retombées économiques et sociales les plus importantes. Une telle démarche permettrait notamment de limiter le manque à gagner fiscal tout en préservant les mesures d'incitation nécessaires à la promotion de l'investissement, de la production et des secteurs prioritaires.

5. ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

Au 30 juin 2025, l'exécution du budget affiche un taux global de 89,3 %, avec des engagements de 91,18 milliards de BIF sur une prévision annuelle de 102,00 milliards de BIF. La rémunération du personnel présente le taux d'exécution le plus élevé, avec 99,9 %, suivie des frais de fonctionnement avec 91,4 %. La rubrique construction et autres investissements, qui représente la part la plus importante du budget, affiche quant à elle un taux d'exécution de 79,8 %.

Tableau 8: Engagement budgétaire (BIF)

Libellé	Budget annuel	Montants engagés au 30 juin 2025	Taux d'exécution (%)
Rémunération du personnel	32 344 939 296	32 339 471 574	99,9
Frais de Fonctionnement	27 905 307 113	25 510 012 891	91,4

Libellé	Budget annuel	Montants engagés au 30 juin 2025	Taux d'exécution (%)
Construction et autres investissements	41 754 020 028	33 334 257 432	79,8
Total	**102 004 266 437**	**91 183 741 897**	**89,3**

Source : Elaboré à partir du rapport de la Direction des Finances, OBR

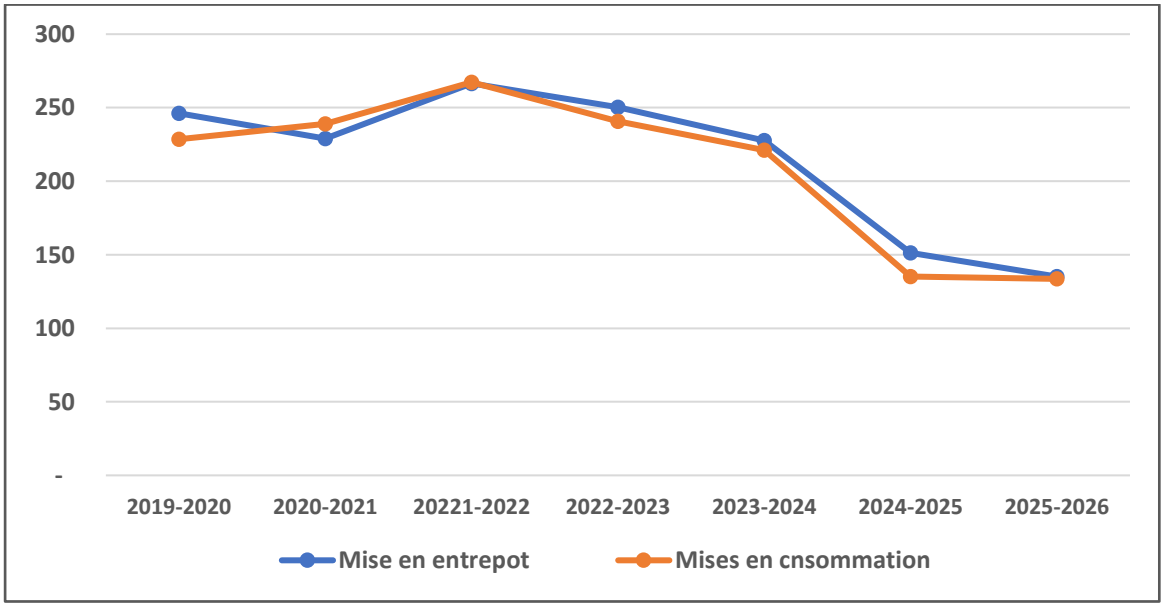
En définitive, l'exécution budgétaire au 30 juin 2025 se caractérise par un niveau global d'engagement élevé, avec près de neuf dixièmes du budget annuel déjà engagés. La quasi-totalité des crédits destinés à la rémunération du personnel est engagée, tandis que les dépenses de fonctionnement affichent également un niveau d'exécution élevé. Les investissements, malgré un taux d'exécution de 79,8 %, demeurent la principale composante du budget et des engagements. Une attention particulière pourrait ainsi être accordée au suivi des crédits restant à engager, notamment pour les investissements, afin de s'assurer de leur utilisation conformément aux prévisions budgétaires et au calendrier de réalisation des projets.

6. AUTRES INDICATEURS

6.1 Suivi des importations des produits pétroliers

Les produits pétroliers constituent une source importante de recettes douanières. A ce titre, l'évolution des volumes importés mérite une attention particulière, compte tenu de son incidence sur la mobilisation des recettes.

Graphique n°3 : Evolution des importations pétrolières les sept dernières années



Source : OBR/DPSE, Service statistique

Le graphique met en évidence une évolution globalement fluctuante des volumes de produits pétroliers importés au cours de la période considérée. Après une évolution relativement favorable au début de la période, les importations enregistrent une tendance à la baisse à partir de 2022/2023, qui se poursuit jusqu'en 2025/2026. Cette diminution des volumes importés a une incidence sur le niveau des recettes douanières générées par les produits pétroliers. Elle appelle ainsi à un suivi régulier de l'évolution des importations, afin de mieux apprécier les facteurs à l'origine de cette tendance et leurs effets sur les recettes publiques.

Tableau 9: Quantité de carburant en litres par régime douanier

Type de produits	Mises en entrepôt	Mises en consommation	Différence
Essence	73 714 498	56 580 203	17 134 295
Gasoil	66 143 044	70 059 342	-3 916 297
Kérosène	5 997 360	2 639 809	3 357 551
Pétrole	5 000	152 525	-147 525
Résidus	5 526 332	5 930 215	-403 883
Total Général	**151 386 233**	**135 362 094**	**16 024 140**

***Source :** DEPS, Service statistique.*

6.2 Déclaration des douanes

Au cours de l'année budgétaire 2025/26, 91 710 déclarations en douanes ont été traitées contre 73 575 de l'année précédente, soit 9 562 déclarations de moins suite à la conjoncture économique observée ces derniers jours.

Tableau 10: Nombre de déclarations des douanes par type

Type	Description du régime douanier	Total 2025/26
IM4	Mise en consommation	51 880
IM9	Importations simplifiées	18 429
SW7	Mise en entrepôt (TDU)	4455
EX9	Exportation définitive simplifié	3366
EX1	Exportation définitive	4179
EX8	Transit à l'export	4233
EX2	Exportation temporaire	1162
RE4	Perte à régulariser	543
IM8	Transit à l'import	87
EX3	Réexportation	405
IM5	Admission temporaire	516
IM6	Réimportation	744
IM7	Mise en entrepôt	1 554
RE5	Admission temporaire antérieur à ASYCUDA	157
	Total	**91 710**

Source : Service statistiques, OBR

6.3 Gestion des contribuables

Les activités d'immatriculation des contribuables par la DECE pour l'exercice budgétaire 2025/2026 sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 11: Contribuables immatriculés

N°	*Activité/Indicateur*	*Nombre*
1	CCF édités	7 556
2	Personne physiques immatriculées	12 473
3	Personnes morales immatriculées	5 913
4	Personne physiques assujetties aux impôts	8 322
5	Personnes morales assujetties aux impôts	5 450
6	Personnes morales ayant cessé l'activité	269
7	Personnes physiques ayant cessé l'activité	587
8	Délivrance des Duplicata NIF	1 206

Source : Rapports trimestriels du CTI

Au cours de la période sous analyse, 18 386 nouveaux contribuables (personnes morales et personnes physiques) ont été immatriculés et parmi eux 13 772 sont assujettis aux impôts et taxes.

6.4 Immatriculation des véhicules

Les recettes collectées par le service de l'immatriculation des véhicules au cours de cet exercice sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12: Les recettes d'immatriculation des véhicules et motos

Types de Recettes	Prévisions en BIF	Réalisations en BIF	Taux de performance (%)
Impôt sur les véhicules	339 753 934	19 267 500	5,6
Ventes plaques et cartes	5 662 209 045	12 072 660 319	213,2
Autres	5 465 280 761	4 502 463 713	82,3
TOTAL	**11 467 243 740**	**16 594 395 432**	**144,7**

Source : Rapport trimestriels du CTI.OBR.

Le tableau montre que le Service Immatriculation des Véhicules a collecté des recettes qui s'élèvent à 16 594 395 432 BIF contre des prévisions de 11 467 243 740 BIF, soit une performance de 144,71%. La performance de la DECE est due aux recettes provenant de la nouvelle taxe de la Redevance environnementale.

Tableau 13: Les opérations d'immatriculation des véhicules et motos

Opération	Motocyclettes	Véhicules
Nouvelles immatriculations	11 363	10 722
Transferts	480	1757
Duplicatas	837	10 967
Changements d'usage	687	1 954
Total	**13 367**	**25 400**

Source : Rapports Trimestriels du CTI.

6.5 Suivi de l'utilisation de la facturation électronique

Dans le cadre de la facturation électronique, 4 064 contribuables du CTI sont déjà connectés sur EBMS à la fin de l'exercice 2025/26 comme le montre les données extraites du système.

Tableau 14: Etat actuel de l'utilisation de l'EBMS par les contribuables

Indicateur/Rubrique	DGC	DMC	DPMC	Total
Total des contribuables gérés	**1446**	**2993**	**46358**	**50797**
Contribuables tenus d'être connectés sur EBMS	1376	2721		**4097**
Contribuables connectés par leurs systèmes	356	429		**785**
Contribuables connectés à l'EBMS par les MFE	992	2225	847	**4064**
Total des contribuables connectés à EBMS	**1348**	**2560**	**10209**	**14117**
Contribuables non connectés à l'EBMS	98	161		259
Contribuables ayant envoyé des factures EBMS	1078	1759		**2837**
Contribuables n'ayant pas envoyé des factures	270	801		**1071**

Source : Rapport Juin 2025, CTI

Sur l'ensemble des contribuables concernés, 2 837 ont effectivement transmis des factures au moyen de l'EBMS, tandis que 1 071 n'en ont transmis aucune. Cette situation pourrait s'expliquer, en partie, par des comportements frauduleux de certains contribuables qui, de manière délibérée, ne se conforment pas aux exigences liées à l'utilisation de l'EBMS. Elle peut également s'expliquer par la nature de l'activité exercée par certains contribuables, qui peuvent rester pendant une période relativement longue sans effectuer de facturation. C'est notamment le cas de certains opérateurs du secteur de la construction, dont les activités ne donnent pas nécessairement lieu à des transactions facturées de manière régulière.

Afin de renforcer le contrôle de l'utilisation effective des machines de facturation électronique et d'améliorer le niveau de conformité des contribuables, des campagnes de contrôle et de sensibilisation ont été intensifiées. Ces actions visent notamment à identifier les contribuables qui ne respectent pas leurs obligations en matière de facturation électronique et, le cas échéant, à appliquer les mesures et sanctions prévues par la réglementation en vigueur.



Photo du Ministre en charges des Finances accompagné du Commissaire Général et du Commissaire de Taxes Internes

À la suite de ces campagnes de contrôle portant sur l'utilisation effective des Machines à Facturation Électronique (MFE), le Ministre ayant les Finances dans ses attributions, accompagné du Commissaire Général de l'OBR ainsi que des différents cadres concernés, a effectué une nouvelle descente sur terrain le 10 juillet 2025. Cette opération de contrôle avait pour objectif de renforcer le respect des obligations en matière de facturation électronique. Au cours de cette descente, des mesures coercitives ont été prises à l'encontre des contribuables qui persistaient à exercer leurs activités sans disposer d'une MFE, qui ne délivraient pas de factures électroniques à leurs clients ou qui n'utilisaient pas correctement les machines mises à leur disposition. Certains magasins en situation de non-conformité ont ainsi été fermés, conformément aux mesures prévues par la réglementation en vigueur.

6.6 Résultats des contrôles sur pièces

Les réalisations en contrôle sur pièce sont résumées ci-dessous :

Tableau 15: Contrôle sur pièce

Centre fiscal	Prévisions	Nombre total de cas traités	Taux de performance	Montants clôturés en BIF
DGC	27 652	29 171	105%	45 114 624 099
DMC	44 647	35 169	79%	52 981 973 508
DPMC	90 355	173 713	192%	5 840 135 701
TOTAL	**162 654**	**237 993**	**146%**	**103 936 733 308**

Source : Rapports Trimestriels du CTI.

Dans le cadre des contrôles sur pièces effectués dans les différents centres de collecte, 237 993 dossiers ont été traités sur un objectif de 162 654 dossiers, soit un taux de réalisation de 146 %. Ces contrôles ont permis de clôturer des dossiers correspondant à un montant total de 103 936 733 308 BIF.

6.7 Dossiers clôturés en vérification ponctuelle

Les vérifications ponctuelles faites sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 16: Nombre de dossiers en vérification ponctuelle

Centre fiscal	Prévisions	Réalisations	Performance en %	Montant clôturé en Mrds BIF
DGC	66,01	62	93,4%	10,7
DMC	80	43	53,1%	1,49
Total	**146,01**	**104,15**	**71,3%**	**12,2**

Source : Rapports Trimestriels du CTI.

L'objectif fixé en matière de prévisions n'a été atteint par aucune des Directions concernées. Toutefois, le taux de réalisation demeure relativement élevé au niveau de la Direction Générale des Contributions (DGC), comparativement aux autres Directions.

Tableau 17: Nombre de dossiers clôturés en vérification générale

Centre fiscal	Prévisions	Réalisations	Performance	Montants clôturés en Mrds
DGC	127	144,9	114%	76,9
DMC	138	67	48,5%	3,2
DPMC	51	615	1205,8%	7,8
Total	**289**	**824,5**	**285,2%**	**88,1**

Source : Rapports Trimestriels du CTI.

Au cours de la période sous analyse, le montant total des recouvrements supplémentaires issus des vérifications générales s'est établi à plus de 88 milliards de BIF.

Toutefois, la DMC a enregistré un taux de performance relativement faible. Cette situation s'explique notamment par le niveau d'expérience encore limité de certains nouveaux vérificateurs affectés au service, ainsi que par le temps important consacré à l'accompagnement et à l'assistance des contribuables dans l'utilisation des nouveaux outils numériques, notamment l'EBMS et UMUTANGAKORI. Ces différents facteurs ont ainsi affecté la capacité du service à atteindre pleinement les objectifs de recouvrement qui lui étaient assignés.

6.8 Situation de la télédéclaration et le télépaiement

Tableau 18: Etat de la télédéclaration

Type d'impôt	DGC			DMC			DPMC		
	DA	DR	Perf en %	DA	DR	Perf en %	DA	DR	Perf en %
IM	83	83	100	0	0		0	7	
IPV	5	5	100	0	0		0	0	
IR PVALUE	493	493	100	0	87		0	0	
IRE	13526	13526	100	26419	25524	96,6	11907	18779	
IRLPP	82	69	84,2	235	196	83,4	29832	29771	99,8
IRLS	0	0		0	0		0	1	
IRPP	0	0		0	0		46572	105055	225,5
IRS	1318	1132	85,8	2370	2092	88,2	29876	32511	108,8
PF	401	401	100	125	132	105,6	0	15	
PFL	353	353	100	54	0	0,0	0	10	
Retenues AS	254	254	100	0	0		0	0	
TAF	779	779	100	326	312	95,7	0	0	
TC	645	637	98,7	602	490	81,4	1120	1910	170,5
TCA	311	311	100	1079	1033	95,7	7137	12884	180,5
TTNA	12	12	100	117	114	97,4	3440	5183	150,6
TVA	11955	11469	95,9				0	5	
TVA DES NA	0	0		0	33		7	71	1 014
TOTAL	**30217**	**29524**	**97,7**	**31327**	**30013**	**95,8**	**129891**	**206202**	**158,7**

***Source** : Rapports du Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Trimestre CTI*

Dans les trois Directions concernées du CTI, la quasi-totalité des déclarations attendues a été effectivement enregistrée dans le système. Cette performance témoigne d'un niveau appréciable de conformité déclarative des contribuables. Toutefois, un contrôle rigoureux et continu demeure nécessaire afin de s'assurer que l'ensemble des contribuables respecte effectivement les obligations déclaratives et les autres exigences prévues par la réglementation en vigueur.

Tableau 19: Etat des télépaiements

Type d'impôts	DGC			DMC			DPMC		
	Montant déclaré	Montant payé	Taux	Montant déclaré	Montant payé	Taux	Montant déclaré	Montant payé	Taux
IRLPP	0,0	0,0	0,00%	0,0	0,0	0,0%	26,4	24,7	93,71%
IRE	153,3	142,6	93,00%	93,4	90,3	96,7%	35,8	35,2	98,36%
IRPP	23,2	23,1	99,45%	0,8	0,6	71,3%	3,4	3,3	98,77%
TVA des NA	0,0	0,0	0,00%	1,4	1,4	100,1 %	0,5	0,5	100,00 %
TC	177,9	148,4	83,43%	1,8	1,6	89,8%	266,1	200,7	75,44%
TCAETH	26,6	26,4	99,23%	1,3	1,2	97,1%	1,0	0,9	94,74%
TVA	607,1	594,6	97,93%	76,5	63,5	83,0%	0,3	0,3	99,38%
TTNA	0,1	0,1	100,00 %	0,3	0,3	98,8%	0,3	0,3	90,78%
TAF	117,8	117,8	100,00 %	1,2	1,2	98,7%	0,5	0,5	99,98%
IRS	200,3	180,4	90,04%	6,5	6,1	93,8%	3,0	3,0	99,30%
PF	42,8	42,2	98,51%	0,4	0,4	106,6 %	0,0	0,0	100,00 %
IM	85,3	82,3	96,56%	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0	100,00 %
Retenue à la source	28,1	28,1	99,86%	4,6	4,5	98,4%	0,0	0,0	0,00%
IRLS	0,0	0,0	0,00%	0,0	0,0	0,0%	9,8	9,8	100,00 %
TUBEA	0,0	0,0	0,00%	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0	100,00 %
TOTAL	1462,7	1386,1	94,76%	188,2	171,2	91,0%	347,0	279,2	80,48%

***Source** : Rapports du Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Trimestre CTI*

Le taux de paiement des déclarations s'est établi à plus de 90 %, traduisant un niveau globalement satisfaisant de conformité des contribuables à leurs obligations fiscales. Toutefois, afin de renforcer davantage le recouvrement et de progresser vers un taux de paiement de 100 %, il convient de consolider le suivi des contribuables concernés, tout en intensifiant les visites inopinées et les actions de recouvrement.

6.9 Gestion du contentieux fiscal et affaires juridiques

En ce qui concerne le contentieux fiscal, 443 dossiers de recours contre les notes d'imposition ont été traités au cours de l'exercice budgétaire 2025/2026, pour un montant total en jeu de 122,5 milliards de BIF.

Tableau 20: Les contentieux fiscaux

Description de l'objet	Nombre de Dossiers	Montant Recettes en jeux (BIF)
Recours contre Notes d'imposition/contestation	**443**	**122 539 861 428**
Recours irrecevables	111	80 681 531 429
Recours non fondés	154	19 200 436 482
Notes d'imposition annulées à remplacer dont :	121	20 774 050 613
• *Recours partiellement fondés*	*121*	*20 774 050 613*
Recours totalement fondés	*57*	*1 883 842 904*

Source : Direction des affaires juridique et gestion du contentieux

Comme l'indique le tableau ci-dessus, sur 443 dossiers de recours contre les notes d'imposition traités au cours de l'exercice 2025/2026, 265 dossiers, ont été déclarés non fondés et irrecevables. Les notes d'imposition concernées représentent un montant total de 99,88 milliards de BIF. En revanche, 121 dossiers ont donné lieu à l'annulation et au remplacement des notes d'imposition concernées. Cette situation résulte soit de recours partiellement fondés, à hauteur de 121 dossiers représentant 20,8 milliards de BIF. De plus, un recours totalement fondé de 57 dossiers pour un montant de 1,9 milliard de BIF a été enregistré.

S'agissant des contentieux judiciaires, 494 dossiers étaient pendants devant les juridictions, dont 191 dossiers douaniers, 95 dossiers fiscaux, 116 dossiers sociaux, 22 dossiers civils et 67 dossiers pénaux. Les dossiers douaniers demeurent les plus nombreux, représentant 38,6 % de l'ensemble du contentieux judiciaire. Le volume important de dossiers en instance nécessite le renforcement des capacités humaines du service chargé du contentieux judiciaire. À cet égard, un effectif d'au moins 11 cadres serait nécessaire pour assurer un suivi adéquat des dossiers, alors que 9 cadres étaient affectés à cette mission au cours de l'exercice écoulé. Par ailleurs, l'insuffisance des moyens de déplacement a, à certaines occasions, constitué une contrainte dans le suivi efficace des procédures judiciaires.

7. GESTION DES MARCHES PUBLICS

Les marchés publics qui ont été gérés durant l'exercice 2025-2026 sont au nombre de cinquante et trois (53) et leur statut d'exécution est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 21: Situation synthèse des marchés 2025-2026

Désignation	Nombre	Part en %	Montant prévu en Mrds de BIF	Montant attribué	Taux d'exécution en %
Marchés déjà exécutés	38	71,7	13,92	11,99	86,17

Désignation	Nombre	Part en %	Montant prévu en Mrds de BIF	Montant attribué	Taux d'exécution en %
Marchés en cours d'exécution	7	13,3	3,83	3,37	88,01
Marchés en cours d'attribution	0	0	0	0	0
Marchés en cours d'analyse	0	0	0	0	0
Marchés en publication	0	0	0	0	0
Marchés en cours de préparation, correction ou en attente des spécifications	0	0	0	0	0
Marchés abandonnés pour 2026-2027	4	7,5	1,03	0	0
Marchés antérieurs non encore clôturés ou litigieux	4	7,5	7,6	0	0
Total	**53**	**100%**	**26,35**	**15,37**	

Source : Rapport de la DAA, OBR

Comme le montre le tableau ci-dessus, trente-huit (38) marchés ont été entièrement exécutés au cours de l'exercice 2025-2026, pour un montant de 11,99 milliards de BIF sur une prévision de 13,92 milliards de BIF, soit un taux d'exécution de 86,17 %. Par ailleurs, sept (7) marchés étaient encore en cours d'exécution à la clôture de l'exercice, pour un montant attribué de 3,37 milliards de BIF sur une prévision de 3,83 milliards de BIF, correspondant à un taux d'attribution de 88,01 %. En outre, quatre (4) marchés, représentant un montant prévisionnel de 1,03 milliard de BIF, ont été reportés à l'exercice 2026-2027 pour leur exécution. Enfin, quatre (4) autres marchés, portant sur un montant prévisionnel de 7,6 milliards de BIF, demeurent litigieux.

8. LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE

Les recettes générées par les dossiers de dossiers de lutte contre la fraude et la contrebande sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 22: Nombre de dossiers de lutte contre la fraude et la contrebande

Service	Dossiers clôturés	Montant redressé (BIF)	Montants encaissés (BIF)
Service des enquêtes sur les douanes	21	327 454 490	0
Service des enquêtes sur les Taxes Internes	130	1 204 869 899	928 347 229
Les équipes et unités mobiles	4 830	4 734 173 242	5 641 177 360
Cellule de recouvrement CER	110	469 819 958	1 003 015 282

Source : Rapport du CER&GR, OBR

9. AUDIT INTERNE ET ASSURANCE QUALITE

L'audit a pour but d'assurer le respect de l'éthique et de l'intégrité des ressources humaines et le respect des règles et procédures au sein de l'Office Burundais des Recettes. Au cours de cet exercice, le Service Audit Interne a produit 11 rapports inopinés d'audit internes et 6 rapports de suivi tandis que le Service Affaires

Internes a produit 11 rapports de contrôles inopinés et 5 rapports de missions d'investigation.

Parmi les défis rencontrés dans l'exercice des activités d'audit, on citerait le report des missions à maintes reprises suite aux contraintes budgétaires et/ou manque de véhicule et les départs en personnels expérimentés qui n'ont pas encore été remplacés jusqu'à cette date. En conséquence, certaines missions ne peuvent pas être réalisées par le personnel nouvellement recruté à lui seul suite à l'insuffisance de son expérience.

10. ANALYSE DU RISQUE, CONTROLE POST-DEDOUANEMENT ET QUALITE

Les activités réalisées en matière de contrôle post-dédouanement et de contrôle qualité sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 23: Réalisations en contrôle post-dédouanement et qualité

Activités	Nombre	Principal	Amendes
Contrôle post-dédouanement			
Entreprises audités	65	481 230 168	309 586 266
Contrôle qualité			
Dossiers contrôlés	3 183	1 174 377 422	457 830 360
Notifications préliminaires	265	1 961 973 930	246 690 301
Notifications définitives	272	423 315 797	194 960 413

Source : Rapport du CDA, OBR

Les principales anomalies trouvées dans les contrôles post dédouanement et de qualité et qui sont à l'origine des redressements et des amendes établis sont celles liées à :

- La fausse déclaration d'espèce tarifaire ;
- La minoration de la valeur en douanes ; et
- La minoration des quantités de marchandises déclarées.

11. EDUCATION ET SENSIBILISATION DES CONTRIBUABLES

Au cours de l'exercice 2025/26, différentes activités de sensibilisation, d'éducation et d'information des contribuables ont été réalisées par la Direction de la Communication et Services aux Contribuables. Ces activités comprennent essentiellement :

- Quarante-six (46) émissions radios diffusés,
- Quarante (40) émissions télévisées,
- Sept (07) publireportages,
- Trente -un (31) spot publicitaires Radio,
- Trente-quatre (34) spots publicitaires TV,
- Vingt-huit (28) designs graphiques pour les réseaux sociaux les plus suivis,
- Dix-huit (18) émissions interactives,
- Trente-sept (37) ateliers de sensibilisation et d'informations organisées,
- Six (6) missions d'appui organisées par DCSC au profit des services opérationnel,
- Quarante-sept (47) activités de sensibilisation sur différents thèmes ont été organisées au profit de 3506 contribuables.

Dans l'ensemble, les activités de sensibilisation ont porté sur des thèmes variés portant notamment sur les nouveautés de la Loi budgétaire 2025-2026, le Projet e-KORI, la Facturation électronique, le Portail d'informations commerciales, le système Umutangakori II de télédéclaration/télépaiement, l'Impôt locatif, les principales dates de déclaration et paiement des impôts et taxes, la sensibilisation de la jeunesse sur les obligations fiscales et la digitalisation à travers les clubs scolaires amis du fisc et clubs universitaires, la Lutte contre la fraude et la contrebande, les divers types d'impôts et taxes (TVA, Taxe de consommation, Redevance environnementale), l'activité de visibilité telle que la Journée du Contribuable, Foires et expositions, la collecte des frais de location des stands et échoppes dans les marchés du domaine de l'Etat, la TVA auprès des ONG, les Lois et procédures fiscales, le Contrôle a posteriori et le module Asyval.

12. REFORMES INFORMATIQUES ENTREPRISES

Dans le but d'améliorer la collecte des recettes, beaucoup de réformes ont été entreprises. Ces réformes sont notamment :

- Interfaçage entre ASYCUDA et RECTS (Regional Cargo Tracking System);
- Mise en place et opérationnalisation du nouveau module ABREMA web accessible sur la plateforme du Guichet Unique Electronique ;
- Mise en production et stabilisation du nouveau module web du Code Exportateur/Importateur ;
- Mise en place et opérationnalisation du nouveau module de gestion de garantie de transit douanière de l'EAC ;
- Amélioration des développements du projet **Décades** permettant le suivi des opérations de paiement des déclarations à crédit (Décades) ;
- Interfaçage entre Asycuda et EBMS pour gérer les importations constituant le stock des importateurs dans les MFE ou logiciel connecté à EBMS ;
- Mise en production de la solution de paiement électronique avec CASHTEL **;**
- Développement d'Umutangakori II, pour la télédéclaration et paiement des petits et micro contribuables ;
- Développement du Module "Gestion des stands dans les Marchés" ;
- Développement et Mise en production de deux nouvelles applications de facturation électronique destinées aux contribuables : easyBilly Mobile et easyBilling Web (EBW).
- Amélioration de VRMS pour que les numéros de plaque s'enregistrent automatiquement et de manière chronologique ;
- Mise en production des améliorations dans l'application Géolocalisation des MFE ;
- Développement du module de Gestion des Quitus départ ;
- Développement de l'application GPIO (application de gestion des affectations/restitutions du matériel informatique) ;
- La finalisation du déploiement de l'interface permettant la localisation des MFE étant sur le réseau local de l'OBR ;
- Amélioration du Module « Certificat phytosanitaire » par ajout d'une table de référence des articles réglementés ;
- La mise à niveau des bases de données ASYCUDA, EBMS, CCF et RCMS ;

- Installation et configuration de nouveaux disque durs sur les serveurs qui avaient un problème de stockage.
- Initiation du développement d'une application pour la consolidation de toutes les recettes de l'OBR perçues à travers les ASYCUDA et RCMS vers Business Intelligence (BI) ;



Photo des autorités de l'OBR et les consultants du FMI

Dans la même optique des réformes, une mission d'assistance technique d''AFRITAC Centre/FMI a été effectuée du 14 au 24 avril 2026 pour renforcer la mobilisation des recettes fiscales et contribuer à la lutte contre l'incivisme fiscal. A l'issue des échanges, plusieurs recommandations ont été formulées en vue d'améliorer le contrôle et la mobilisation des recettes grâce à une meilleure exploitation des données. Il s'agit notamment de la mise en place d'un système automatisé de croisement des données entre le module d'immatriculation et celles des opérateurs de téléphonie mobile, de l'interconnexion entre e-BMS, SYDONIA World et e-KORI, ainsi que du renforcement de l'interconnexion avec le Trésor et les banques commerciales.

13. LES DEFIS RENCONTRES

L'environnement de mobilisation des recettes au cours de l'exercice 2025-2026 a été marqué par plusieurs contraintes d'ordre économique, fiscal, administratif, institutionnel, humain et technologique. Ces contraintes ont, à des degrés divers, affecté la capacité des services à mobiliser et à recouvrer efficacement les recettes. Les principaux défis peuvent être regroupés en quatre grandes catégories :

(a) Les contraintes économiques

L'activité de mobilisation des recettes a été confrontée à un environnement économique marqué notamment par la disponibilité insuffisante des produits pétroliers. Cette situation a eu des répercussions sur le fonctionnement de plusieurs secteurs de l'économie, en affectant notamment les activités de transport, de production, de commerce et de services. La perturbation de ces activités est susceptible de réduire le niveau des transactions économiques et, par conséquent, le potentiel de mobilisation des recettes.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans certains secteurs d'activité ont contribué à limiter la capacité de certains opérateurs économiques à s'acquitter régulièrement de leurs obligations fiscales et non fiscales.

(b) Les contraintes liées aux contribuables et à la conformité fiscale

La mobilisation optimale des recettes demeure également confrontée à des difficultés liées au niveau de conformité de certains contribuables. L'utilisation non effective des machines à facturation électroniques et des autres systèmes de facturation par certains contribuables, notamment ceux qui restent réticents à leur utilisation, constitue un défi important.

Cette situation limite la traçabilité des opérations commerciales, complique le contrôle des chiffres d'affaires déclarés et peut réduire l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle fiscal. Elle souligne la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de contrôle en vue d'améliorer l'adhésion des contribuables aux dispositifs de facturation électronique.

La persistance des activités du secteur informel, ainsi que les difficultés d'identification et de suivi de certains opérateurs économiques, constituent également des défis pour l'élargissement de l'assiette et l'amélioration du civisme fiscal.

(c) Les contraintes administratives et institutionnelles

Sur le plan administratif et institutionnel, la mobilisation de certaines recettes non fiscales reste confrontée à des difficultés de contrôle, de suivi et de recouvrement. Cette problématique concerne notamment certaines recettes provenant du secteur minier ainsi que celles issues de la vente du maïs par l'ANAGESSA.

Ces difficultés mettent en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination entre les différents intervenants dans la chaîne de mobilisation des recettes, d'améliorer le partage d'informations et d'assurer un suivi plus systématique des créances et des obligations de paiement.

Le recouvrement des arriérés de recettes, ainsi que le suivi des dossiers présentant des difficultés particulières de recouvrement, constitue également un enjeu important pour l'amélioration du rendement global des recettes.

(d) Les contraintes humaines, matérielles et technologiques

La mobilisation des recettes a également été affectée par les contraintes liées aux ressources humaines, notamment les départs et la mobilité fréquente du personnel. Cette situation entraîne une perte d'expérience et de compétences, peut perturber la continuité des activités et accroître la nécessité de réaffecter ou de former régulièrement de nouveaux agents.

Sur le plan matériel et technologique, les contraintes liées à la disponibilité, au déploiement et à l'utilisation effective des outils numériques et des systèmes de facturation constituent également un défi. Les besoins en équipements (ordinateurs), en connectivité, en maintenance des systèmes et en accompagnement des utilisateurs doivent continuer à être pris en compte afin de renforcer la digitalisation de la mobilisation et du suivi des recettes.

En définitive, l'ensemble de ces contraintes montre que l'amélioration durable de la mobilisation des recettes nécessite une approche intégrée reposant notamment sur le renforcement de la conformité des contribuables, l'élargissement de l'assiette, l'amélioration des mécanismes de recouvrement, la consolidation de la coordination institutionnelle, ainsi que le renforcement des capacités humaines, matérielles et technologiques des services chargés de la mobilisation des recettes.

14. ENGAGEMENT

Dans le but d'optimisation de la collecte des recettes au cours de l'exercice budgétaire 2025/26, l'OBR s'engage à :

- Multiplier les descentes inopinées et bien ciblées de vérification sur l'utilisation de la machine à facturation électronique, le suivi du télépaiement et du télédéclaration ;
- Renforcer les stratégies de lutte contre la corruption et promouvoir le civisme fiscal ;
- Continuer à négocier le budget pour l'acquisition du matériel et des équipements informatiques auprès du Ministère de tutelle ;
- Accélérer la construction des infrastructures de l'OBR dont son siège ;
- Renforcer le suivi de l'utilisation des exonérations concédées ;
- Recruter et bien former des ressources humaines compétentes ;
- Améliorer les procédures de traitement des dossiers de recours au CDA en vue de réduire le contentieux ;
- Elaborer et lancer les dossiers d'appel d'offre (DAO) à temps ;
- Renforcer les mécanismes de fidélisation des Ressources Humaines.

En outre, l'OBR demande au Ministère de tutelle de :

- Plaider auprès du Gouvernement pour qu'un Budget conséquent soit disponible en vue de l'accélération et de la finalisation des travaux de construction du siège de l'OBR.
- Plaider auprès du Gouvernement pour que l'OBR soit doté d'un Budget suffisant destiné au renouvellement du matériels et des équipements informatiques (Renouvellement des licences, achats d'ordinateur, etc.) et au financement de la digitalisation des services de l'OBR en général ;

15. CONCLUSION

La collecte des recettes de l'exercice 2025-2026 a évolué dans un contexte économique beaucoup marqué par la pénurie des produits pétroliers et des produits de la BRARUDI. Cependant, l'OBR a enregistré une sous performance de 98,27% en collectant 3 286,3 Mrds contre des prévisions établies à 3 344,2 Mrds de BIF et en marquant une croissance des recettes de 35,66% par rapport aux réalisations de l'exercice précédent.

Cette évolution résulte des mesures de renforcement du contrôle fiscal et du recouvrement des arriérés mises en œuvre par l'OBR avec le soutien de l'autorité de tutelle, de l'administration publique et des forces de sécurité.

La Direction de l'OBR tient à remercier les contribuables qui s'acquittent régulièrement de leur devoir et réitère son engagement à atteindre les objectifs qui lui sont assignés par le Gouvernement de la République du Burundi dans le cadre de la collecte des recettes.

16. PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin de continuer de réaliser efficacement sa mission l'OBR va mettre en œuvre une série de stratégies en vue d'optimiser la collecte des recettes au cours de l'exercice budgétaire 2026/27 tout en mettant en avant une culture de civisme fiscal et une grande qualité des services rendus. Ces activités sont, entre autres :

- Continuer le programme de vulgarisation, de distribution et de suivi de l'utilisation effective de la machine de facturation électronique ;
- Renforcer le contrôle et un suivi rigoureux du système de télédéclaration, télépaiement ;
- Renforcer la collaboration avec l'Office Burundais des Mines en vue de gérer conjointement la problématique de recouvrement des recettes du secteur minier prévues dans la Loi Budgétaire 2025/2026 ;
- Accélérer le projet de digitalisation de tous les services du CTI&RNF avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le projet PAFFEN ;
- Continuer à moderniser et à simplifier les procédures en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux contribuables ;
- Multiplier les initiatives d'éducation et de sensibilisation des contribuables au Civisme fiscal dans le but d'élargir l'assiette fiscale ;
- Renforcer les capacités des ressources humaines de l'OBR en vue d'améliorer leurs compétences ;
- Mise en place d'une application de simulation des droits et taxes pour les véhicules importés ;
- Déconcentrer les services de l'OBR afin d'améliorer leur accessibilité aux contribuables, notamment à travers un rapprochement des services fiscaux des usagers. Cette mesure contribuerait à réduire les coûts de transaction liés aux démarches fiscales, tant en termes de temps que de coûts financiers, aussi bien pour les contribuables que pour l'administration fiscale.
- Assurer une gestion efficace du nouveau régime d'assujettissement à la TVA, applicable aux contribuables dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 25 et 100 millions de BIF, en s'appuyant sur la plateforme UMUTANGAKORI II. Cette mesure vise la dématérialisation des procédures qui permettrait à ces contribuables de déclarer et payer en ligne. Elle permettrait également de simplifier les obligations fiscales, améliorer le suivi des contribuables et renforcer l'efficacité du recouvrement.
- Attribuer systématiquement un Numéro d'Identification Fiscale (NIF) et un extrait net aux contribuables concernés par l'impôt foncier, afin de faciliter leur identification et leur intégration dans le dispositif de gestion fiscale. Cette mesure donnerait la possibilité de déclarer et de payer l'impôt foncier en ligne via la plateforme UMUTANGAKORI II.

REFERENCES

1. Rapport annuel d'activités de l'OBR pour l'exercice 2024-2025
2. Rapports trimestriels du Commissariat des Services Généraux de l'OBR Pour l'exercice 2025/26
3. Rapports trimestriels du Commissariat des Enquêtes, Renseignements et Gestion du Risque de l'OBR pour l'exercice 2025/26
4. Rapports trimestriels du Commissariat des Douanes et Accises de l'OBR pour l'exercice 2025/26
5. Rapport annuel d'activités sur la gestion du contentieux fiscal et judiciaire produit par la Direction Juridique et Gestion du contentieux pour l'exercice 2025/26
6. Rapport annuel sur l'importation du carburant, octroi des exonérations et déclarations douanières produit par la Direction des Etudes et de la Planification Stratégique de l'OBR pour l'exercice 2025/26
7. Loi N°1/10 du 30 Juin 2026 portant fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2025/2026.
8. Rapport annuel sur l'exécution budgétaire produit par la Direction des Finances de l'OBR pour l'exercice2025/26
9. Site officiel de l'OBR, www.obr.bi pour l'exercice2025/2026 (événements et photos illustratives)